

Rapport moral 2024 du Bureau de la Fondation Gabriel-François Richard

Conseil d'administration 2024

Membres de droit du Conseil d'Administration :

Monsieur l'archevêque de Lyon représenté par Monsieur Florent Touchard.

Monsieur le curé de la paroisse de St-Nizier représenté par Monsieur Jean-Claude Gillot.

Monsieur le maire de Lyon représenté par Madame Delaunay

Bureau :

Président	Monsieur Pierre Mouterde
Vice-Président	Monsieur Christian du Verne
Secrétaire	Maître Dorian Jarjat
Trésorier	Monsieur Yves Tardy

Autres administrateurs

Monsieur Luc Chauvin

Monsieur Cassassolles

Monsieur Pierre Bru

Monsieur Jean-Marc Antherieu

Monsieur Jean Berger

Autre participant :

Madame Judith Husson, Représentant de Mme. Le préfet

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu les : 5 février, 29 avril, 8 juillet, 3 octobre et 16 décembre.

Les réunions de bureau ont eu lieu les : 25 janvier, 11 mars, 18 mars, 18 avril, 28 mai, 4 juin, 4 juillet, 15 juillet, 28 août, 10 septembre, 3 octobre, 14 octobre, 28 novembre et 16 décembre. Certaines de ces réunions se sont tenues en distanciel via l'application « Zoom ».

Rapport Moral du Bureau

Les établissements historiques de la Fondation auront traversé l'année 2024 sans rencontrer d'événement exceptionnel. Nous prenons d'années en années conscience de la fragilité des personnes accompagnées.

Les hospitalisations en lien avec la dégradation de l'état de santé sont en augmentation et nous avons accompagné jusqu'en fin de vie 10 personnes : Mr Stéphane Gay, Monsieur Vincent Pilato, Madame Paulette Vittoz, Madame François Collomb, Madame Elisabeth Parra, Monsieur Florent Sabatier, Monsieur André Brodoloni, Monsieur Alain Borcier, Quentin Brun et Loudjaine Aoufi.

En 2024, deux projets ont principalement animé la Fondation :

- Le premier a porté sur le redressement des comptes de la Fondation, qui s'étaient fortement dégradés en 2023.
- Le second était relatif à l'intégration des établissements de l'ADAS et de la MDA au sein de la Fondation.

Les rapports d'activités de chacun des établissements sont disponibles sur demande.

Bilan des priorités stratégiques de 2024 :

La priorité numéro 1 de l'année 2024 aura été le redressement des comptes des établissements historiques de la Fondation. Comme vous pourrez le constater à la lecture du chapitre sur les comptes de la Fondation, cet objectif a été atteint.

La priorité numéro 2 a été l'intégration des établissements de l'ADAS et de la MDA au sein de la Fondation. Cet objectif aussi a été atteint sur les plans : des relations humaines, comptable et informatique.

- Aujourd'hui, tous les sites sont régis par la même convention, celle de 66. Cette conversion n'aura pas été sans conséquence sur les coûts RH. Nous estimons à plus de 150 K€ le surcoût sur les salaires, engendré par cette adaptation obligatoire. Toutes les règles relatives au droit du travail sont maintenant respectées.
- Sur le plan comptable, tous les établissements disposent d'une comptabilité spécifique (pour mémoire les établissements de l'ex MDA et de l'ex ADAS étaient gérés sous une seule comptabilité).
- Enfin, sur le plan informatique, les établissements des Maisons des Mollières, de la Maison d'en Haut et de la Villa Saint-Raphaël, utilisent les mêmes outils informatiques que tous les autres établissements de la Fondation et sont maintenus sous le même serveur.

Bilan de la construction et de l'ouverture du nouveau bâtiment accueillant le Foyer de Vie Maître Turquin et le SESSAD.

En fin d'année 2024, le Foyer de Vie Maître Turquin a pu ouvrir ses portes. Il accueille 14 résidents dans des espaces spécifiquement conçus par les professionnels. En termes de budget, celui-ci a été strictement respecté. Il représente un investissement de 3.5 M€ (TTC). La Métropole accompagne l'effort de la Fondation par une avance de trésorerie de 800 K€. Les Legs et dons fléchés vers ce projet auront été de 300 K€.

Le SESSAD, dans le même temps, a pu déménager de ses anciens locaux pour s'installer au deuxième étage du nouveau bâtiment. Il dispose d'espaces de travail plus adaptés et de salles de réunion permettant d'accueillir les familles et les usagers dans de meilleures conditions.

Edition d'un ouvrage sur l'histoire de la Fondation Gabriel-François Richard :

Enfin, l'année 2024 aura vu l'édition d'un ouvrage racontant l'histoire de la Fondation. Ce beau livre a été réalisé avec la collaboration de Plume d'Eléphants. Il est disponible sur simple demande.

§

1 – Situation économique de la Fondation

Les comptes 2024 des établissements de la Fondation, montrent un résultat extrêmement négatif - 1 461 k€ (siège inclus)

La situation est extrêmement contrastée entre les établissements de l'ancien périmètre et ceux intégrés début 2024 (MDA et ADAS).

Les établissements de l'ancien périmètre affichent des résultats encore négatifs mais en très nette amélioration par rapport à 2023, à – 238 K€. Ce résultat négatif est en partie compensé par les très bons résultats de l'ESAT Commercial à +166 K€.

A contrario, les établissements intégrés début 2024 montrent des résultats extrêmement négatifs à – 437 K€ pour les établissements de la maison des Mollières et de la Maison d'en Haut (Ex ADAS) et de – 787 K€ pour ceux de la Villa Saint-Raphaël (Ex MDA).

Périmètre historique :

Plusieurs facteurs expliquent l'amélioration des résultats :

1. Les efforts engagés par les équipes de direction pour réduire les dépenses ont été fortement contributifs.
 - a. Procédures réactualisées, plans d'économies, contrôle de gestion mis en place.
 - b. Réussite commerciale de l'ESAT et de l'activité Graine de Cuir.
2. L'accompagnement important de l'ARS au travers de
 - a. Budgets spécifiques alloués aux établissements en difficulté,
 - b. CNR conséquents
 - c. Rebasage Foyer Saint-Alban Soins : 40 K€

Etablissements intégrés en 2024 : Ceux de la Maison des Mollières et de la Maison d'en Haut (Ex ADAS) et ceux de la Villa Saint-Raphaël (Ex MDA) :

Le constat dramatique des résultats 2024 doivent nous interroger sur plusieurs niveaux :

1. Les Audits réalisés en 2022, ne nous ont pas permis d'identifier l'ampleur des efforts à engager pour retrouver une saine gestion et un accompagnement de qualité. Nous nous devons de prendre le temps de proposer une méthode et des outils efficaces pour réaliser des audits de ce type, si le cas devait se représenter.

2. Le temps du mandat de gestion (l'année 2023), n'a pas permis de mettre en évidence toutes les difficultés à venir, notamment au sein des établissements de la Villa Saint-Raphaël. L'absence de comptabilité par établissements, les difficultés rencontrées avec l'ancienne directrice, la complexité des relations humaines (un taux d'absentéisme important a généré des coûts considérables), en sont sans doute les causes principales.
3. Les coûts réels de fonctionnement de ces établissements doivent être questionnés.

Plan d'Actions :

Ces constats engagent les actions suivantes :

1. Mise en place d'une équipe adaptée au sein de la Villa Saint Raphaël pour :
 - a. Redresser autant que possible les comptes des établissements, en particulier ceux du Groupe 2 (RH).
 - b. Etablir un audit des relations de travail entre les différentes équipes. Comprendre l'absentéisme.
 - c. Etablir un audit de la réalité des coûts de fonctionnement nécessaires. Budgets base zéro.
2. Rencontres avec les Tutelles pour partager ces constats et engager ensemble les budgets nécessaires et indispensables.

Revenus Patrimoniaux :

En 2024, les revenus Patrimoniaux auront été exceptionnellement importants et viennent en partie compenser les résultats négatifs des nouveaux établissements.

En effet, la Fondation a pu bénéficier de deux legs dont l'un représente un montant de plus de 400 K€.

Hors de ce leg, les pertes pour la Fondation auraient été de plus de 600 K€.

§

Objectifs prioritaires pour 2025 :

L'année 2025 verra deux actions prioritaires :

- Continuer à faire « UN » : Les difficultés rencontrées avec les établissements de la Maison des Mollières, de la Maison d'en Haut et de la Villa Saint-Raphaël ne pourront être solutionnées qu'avec la contribution de tous.
- Équilibrer les comptes de tous établissements pour continuer à garantir la pérennité de la Fondation.